

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

OBJET : «Centre de créations en résidence - Domaine départemental de l'Etang des Aulnes» Propositions de février à septembre 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver les projets de créations en résidence au domaine départemental de l'Etang des Aulnes pour la période de mars à septembre 2018, conformément au tableau joint en annexe du rapport,
- d'autoriser la Directrice de la Culture du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes sans incidences financières, au titre de l'article 1^{er} alinéa 9 de son arrêté de délégation de signature,

La dépense sera imputée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**